

La défense fait appel de la sentence dictée contre l'ex-vice-président équatorien



Quito, 27 janvier (RHC)- L'équipe de la défense de l'ex-vice-président de l'Équateur, Jorge Glass, a présenté un recours en appel contre la sentence dictée contre celui-ci par le Tribunal Pénal de la Cour Nationale de Justice pour le délit d'association de malfaiteurs.

Dans des déclarations faites à des médias, l'avocat chargé de la défense, Eduardo Franco, a insisté sur le fait que le procès, basé sur les résultats de l'enquête pour le versement de pots-de-vin par l'entreprise brésilienne Odebrecht en échange de l'octroi de contrats pour l'exécution d'ouvrages, a été plein de vices de procédure et d'autres irrégularités. Il a réaffirmé que Jorge Glass est innocent et qu'au cours du procès intenté contre lui, sa responsabilité dans le délit qui lui est imputé n'a pas pu être prouvée.

Maître Franco a assuré que Jorge Glass doit être libéré immédiatement car il a été condamné à tort en vertu d'un code pénal abrogé. Il a ajouté que la seule chose que l'on cherchait avec ce procès était de l'évincer de la vice-présidence, ce que l'on a obtenu le 6 janvier.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/153652-la-defense-fait-appel-de-la-sentence-dictee-contre-lex-vice-president-equatorien>



Radio Habana Cuba